

Bluelinea confirme son éligibilité au PEA-PME

Bluelinea, opérateur majeur de la filière « Silver Économie » en France, confirme respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions Bluelinea peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Prochain rendez-vous : Chiffre d'affaires semestriel 2021, le mardi 6 juillet 2021 (avant Bourse)

A propos de Bluelinea :

« Prendre soin de ses proches, qu'ils soient âgés ou en situation de handicap, à domicile ou en établissement » est la mission principale de Bluelinea, première SilverTech cotée sur Euronext Growth.

Le pôle « **Seniors & Domicile** » accompagne, jour et nuit, des familles et leurs aînés grâce au déploiement des solutions et services « **HELP** ». En parallèle, le pôle « **Établissements** » protège les résidents tout en assistant les soignants et personnels de Colocations entre seniors, Résidences Services, EHPAD, centres spécialisés du Handicap ou plus largement d'établissements de santé grâce à la solution modulaire inédite « **SERENEA**[®] ».

Fort de cette expertise complémentaire de solutions et de services dédiés au **parcours du « bien vieillir »**, Bluelinea se positionne comme un acteur phare auprès des familles, avec bienveillance et responsabilité.

Contacts Investisseurs :

Eric Gbianza
Directeur Financier
eric.gbianza@bluelinea.com
+33.1.76.21.70.60

Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
bluelinea@actus.fr
+33.1.53.67.36.78

Contacts Presse :

Laurent Levasseur
Président du Directoire
Laurent.levasseur@bluelinea.com
+33.1.76.21.70.60

Vivien Ferran
Relations Presse
vferran@actus.fr
+33.1.53.67.36.34

Euronext

